## Paraît lorsque la Municipalité le juge nécessaire

(Affiché dans les trois villages et publié sur le site

N° 04/2020

## INFORMATIONS **OFFICIELLES**

www.goumoens.ch greffe@goumoens.ch



Commune de

## Informations sur la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable

Suite à l'interdiction au 1er janvier 2020 des fongicides à base de chlorothalonil, l'Office cantonal de la consommation (OFCO) procède à des contrôles des eaux potables des Communes du Canton.

La Municipalité informe la population qu'un prélèvement d'échantillon au robinet des WC publics à Goumoens-la-Ville a relevé un dépassement des valeurs autorisées des métabolites dudit fongicide précité admise par l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Notre fournisseur d'eau, l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE), est consciente de la problématique et met en œuvre des mesures afin de supprimer les captages des sources affectées par ces métabolites.

L'AIAE va procéder à de nouvelles analyses très prochainement afin de s'assurer qu'elles respectent dorénavant les valeurs maximales prévues par la Loi sur les denrées alimentaires. Dès que possible, notre Autorité ne manquera pas de tenir au courant la population de l'évolution de la situation par voie de tous-ménages.

Avant de conclure, nous rappelons encore que l'eau de notre Commune est potable comme elle l'a été jusqu'à aujourd'hui. Les conclusions de l'AIAE vont du reste dans le même sens; les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse étant très élevées.

La communication de l'AIAE à ce sujet est disponible sur le site communal www.goumoens.ch et sur demande au Greffe.

Pour conclure, notre Autorité précise que le fait de ne plus pouvoir utiliser les sources naturelles à disposition provoquera inévitablement une augmentation du prix de l'eau.

La Municipalité